

Rapport de mission  
RP/1992-1993/II.B  
Préservation du patrimoine  
archivistique et accès à ce patrimoine

RESERVE A L'USAGE INTERIEUR:  
NE PAS DIFFUSER

## SAINT SIEGE

Proposition de mesures  
de préservation et de conservation  
des collections de l'Archivio Storico  
de la Congregazione per l'Evangelizzazione  
dei Popoli o de Propaganda Fide

par

Jean-Marie Arnoult  
et Orietta Verdi

Les idées et les opinions exprimées sont celles des auteurs  
et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Paris, 1992

N° de série: FMR/CII/PGI/92/107

RAPPORT DE MISSION  
RP/1992-1993/II.B  
FMR/CII/PGI/92/107(Arnoult et Verdi)  
Paris, le 11 juin 1992

TABLE DES MATIERES

	Page
Résumé .....	iii
I. INTRODUCTION .....	1
II. BILAN .....	1
(a) La Congrégation et l'Archivo Storico .....	2
(b) Le personnel .....	2
(c) Les locaux .....	2
(d) L'état des collections .....	4
(e) La politique de préservation et de conservation .....	6
(f) Conclusion .....	8
III. LES COLLECTIONS ET LEURS ACCES .....	8
(a) Les collections propres à la Congrégation .....	9
(b) Les inventaires .....	9
(c) Les autres collections .....	10
(d) Conclusion .....	11
IV. PROPOSITIONS .....	12
(a) Les locaux .....	12
(b) Programme de conservation .....	14
(c) Programme de reproduction .....	16
V. CONCLUSION .....	19
VI. RECOMMANDATIONS .....	22
(a) Conditions de conservation des collections .....	22
(b) Prévention des incidents .....	23
(c) Sauvegarde matérielle des collections .....	23
(d) Accès aux collections .....	23
(e) Personnel .....	24
(f) Actions proposées .....	24
(g) Coopération et mécénat .....	25

TABLE DES MATIERES (suite)

	page
<u>ANNEXES</u>	
N° 1 - Liste des personnes rencontrées .....	26
N° 2 - Les collections de la Congrégation .....	27
N° 3 - Les fonds non inventoriés .....	34
N° 4 - Estimations financières .....	37

## Résumé

La mission est inscrite dans le cadre de l'enquête qui a été menée sur la prévention des désastres dans les bibliothèques et les archives.

Elle a eu pour objet de définir un projet pilote à partir du bilan des conditions de conservation dressé dans les archives de la "Congregazione per l'Evangelizzazione dei Popoli o de Propaganda Fide" à Rome et de proposer des recommandations pour améliorer la sauvegarde matérielle de ces archives ainsi que leur accès sur place et à distance.

Les recommandations portent sur les points suivants :

- (i) nécessité d'améliorer les conditions climatiques et la qualité de l'air dans les magasins ; renforcement des mesures de prévention contre les incidents et contre les vols ; préparation d'un plan-modèle d'organisation des secours et d'évacuation des collections en cas d'incident ;
- (ii) poursuite des travaux de remise en état des collections en adaptant les techniques aux besoins après avoir complété la formation du personnel, et en utilisant des matériaux de bonne qualité ;
- (iii) élaboration d'un programme de reproduction des collections en liaison avec le projet d'informatisation des inventaires par la Congrégation : test sur un échantillon choisi pour sa valeur expérimentale (microfilmage, numérisation, remise en état des volumes) ; ce test servirait de dossier d'appel pour la recherche de partenaires techniques et financiers ;
- (iv) la mise en place de ce programme supposerait une étude de faisabilité préalable portant sur les aspects intellectuels, techniques, financiers et juridiques ;
- (v) création d'un groupe de travail ou "comité de pilotage" réunissant les partenaires potentiels (Congrégation, Conseil International des Archives, UNESCO) pour assurer la coordination des travaux.

## RAPPORT DE MISSION

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport couvre la mission que M. Jean-Marie Arnoult et Mme Orietta Verdi ont effectuée, du 16 au 24 mars 1992, au Saint Siège, Cité du Vatican, dans le cadre de l'enquête sur la prévention des désastres dans les bibliothèques et les archives.

2. La mission a été financée au titre du Programme ordinaire de l'UNESCO pour 1992-1993.

3. Les termes de référence de la mission étaient les suivants :

"(a) établir un plan détaillé pour la mise en oeuvre du "projet pilote incluant : (i) les objectifs, les "différentes phases, les mécanismes de coopération entre "l'UNESCO, le Conseil international des Archives et les "Archives de la "Propaganda Fide" ; (ii) un diagnostic "des besoins des Archives de la "Propaganda Fide" en "équipement et en consultants, etc. ;

"(b) élaborer une stratégie concernant la communication "des résultats du projet pilote à d'autres services "d'archives, en particulier aux archives de pays en "développement.

### II. BILAN

4. L'analyse des résultats de l'enquête sur la prévention des désastres dans les bibliothèques et les archives a permis d'identifier les principaux risques et leurs conséquences pour la conservation du patrimoine mondial. Le choix de l'Archivio Storico de la Congrégation De Propaganda fide pour une étude exemplaire tient compte de l'analyse comparative des réponses reçues et de la perspective dynamique donnée à l'enquête elle-même. La bonne conservation de cette collection dont la qualité et la richesse sont incontestables, ne peut avoir comme corollaire qu'une réflexion sur sa communication et la diffusion

des informations qu'elle contient. A ce titre, la mission a fondé ses recommandations sur la recherche de l'exemplarité afin que cette collection soit un modèle et une référence pour des expériences similaires, dans des dépôts d'archives et des bibliothèques.

(a) La Congrégation et l'Archivio Storico

5. Fondée en 1622, la Congrégation De Propaganda Fide s'appelle Congregazione per l'Evangelizzazione dei Popoli o "de Propaganda Fide" (CPF) depuis le 15 août 1967. Elle conserve la totalité de ses archives contemporaines et la quasi intégralité de ses archives anciennes, à l'exception de certains documents exceptionnels qui ont été déposés à la Bibliotheca Vaticana (par exemple le Portulan Borgiano, 1530) à des époques diverses.

6. Elle conserve également une collection de périodiques et une riche collection d'usuels ; mais, pour l'essentiel, sa bibliothèque a été déposée à l'Université Urbaniana.

7. Elle est installée à Rome, dans un immeuble construit à son intention au XVIIe siècle par l'architecte Francesco Borromini, dans un triangle délimité par les Via di Propaganda/Via dei due Macelli/Via di Capo de Case, et dont la pointe est sur la Piazza di Spagna ; le rez-de-chaussée du bâtiment ouvrant sur les rues citées est occupé par des commerces.

8. L'Archivio Storico est ouverte au public tous les jours ouvrables, à l'exception des fêtes religieuses, de 9 heures à 13 heures (fermeture annuelle en août et septembre). Les chercheurs admis à consulter des documents doivent justifier de leurs recherches ; les autorisations sont accordées sans difficultés. En 1990, 294 inscriptions ont été enregistrées (L'Attività della Santa Sede nel 1990, Città del Vaticano, 1991, p. 1130). Depuis 1985, les collections sont accessibles au public jusqu'en 1922 (pontificat de Benoît XV).

(b) Le personnel

9. Le personnel est composé de 6 personnes : l'Archiviste général, deux assistants (dont un laïque), une secrétaire, deux personnes affectées à l'atelier de restauration, et un photographe à temps partiel (laïque).

(c) Les locaux

10. Le fonds des archives est réparti dans deux magasins

distincts : l'un pour les archives anciennes (de 1622 au début du XXe siècle) au deuxième étage, avec la salle de lecture du public et la bibliothèque des usuels ; l'autre pour les archives modernes (depuis le début du XXe siècle) au premier étage.

(i) Les archives anciennes

11. Les archives anciennes sont installées au deuxième étage, dans une pièce d'environ 250 m<sup>2</sup> aménagée en magasin, donnant d'une part sur la Via dei due Macelli par trois fenêtres, et d'autre part sur une cour intérieure par une fenêtre.

12. Des rayonnages métalliques autoporteurs sont disposés sur trois niveaux (dont deux en galerie) d'environ 7 mètres de hauteur totale, délimitant trois zones occupées par des tables et des vitrines d'exposition. Ces rayonnages métalliques, de conception simple mais solide, datent probablement des années 1950. La peinture en est relativement fragile et présente des traces d'usure ; des traces d'oxydation seraient même visibles à certains endroits. La capacité totale des rayonnages est d'environ 1100 mètres linéaires.

13. Les murs sont peints ; le sol est recouvert d'un revêtement plastique.

14. La poussière (du type poussière de grande ville, noire et grasse) recouvre les volumes et les rayonnages. Le nettoyage du sol est fait à périodicité régulière ; en revanche, le nettoyage des tablettes et des volumes (des tranches en particulier) n'est jamais fait.

15. Le magasin n'est pas climatisé et n'est pas chauffé. Les fenêtres et la porte ne sont pas équipées d'isolation particulière. Aucun relevé thermo-hygrométrique ayant été réalisé, on ne connaît pas exactement la qualité du climat dans cette pièce ; mais il est certain qu'il ne diffère pas beaucoup du climat extérieur (frais en hiver, chaud en été).

16. Il n'y a pas de détection d'incendie. La protection contre l'incendie est constituée par des extincteurs traditionnels au CO<sub>2</sub> disposés dans les angles de la pièce et à chaque niveau des galeries.

17. Il n'y a pas d'alarme anti-vol ni de détecteur anti-effraction. La porte d'entrée, qui ne dispose d'aucun renfort, est particulièrement vulnérable. Les fenêtres sont munies de

volets en bois fermés en permanence, ce qui limite les effets de la lumière sur les volumes (les vitres ne sont pas équipées de filtres anti UV) et l'introduction de la poussière.

18. L'installation électrique a été modifiée et rénovée récemment (deux ou trois ans environ). Un tableau électrique général est situé à l'extérieur du magasin. L'éclairage est assuré par des tubes fluorescents.

(ii) Les archives modernes

19. Les archives modernes sont installées au premier étage du même immeuble (au-dessus des locaux commerciaux du rez-de-chaussée), dans une pièce d'environ 250 m2 donnant sur la même rue que le magasin des archives anciennes.

20. Cette pièce est à la fois un magasin de stockage pour les archives et une salle de travail pour le personnel (tri, classement, mise en cartons, rangement).

21. Les murs sont garnis de lambris et de rayonnages en bois d'une capacité d'environ 450 mètres linéaires.

22. Le sol est un plancher en bois.

23. Il n'y a pas de chauffage ni de climatisation.

24. Les fenêtres ne sont pas équipées de filtres ultra-violet.

25. Il n'y a pas d'isolation particulière des portes et des fenêtres ; il n'existe pas de détection anti-vol.

26. Il n'y a pas de détection d'incendie ; la protection contre l'incendie est constituée par des extincteurs.

(d) L'état des collections

27. Les archives anciennes de la Congrégation sont en grande partie rassemblées dans des volumes reliés anciennement ; cette politique de conditionnement s'est poursuivie régulièrement jusqu'au XIXe siècle. Il s'agit de reliures sommaires et rapides en parchemin souple, ou de carton recouvert de parchemin, ou de papier dominoté. Ces reliures n'avaient pas d'ambitions

esthétiques, seulement pratiques afin de rassembler en dossier de travail les documents hétérogènes constituant les affaires traitées par la Congrégation.

28. Ces reliures sont originellement fragiles au niveau de la couture des cahiers composés de documents qui diffèrent les uns des autres en épaisseur et en format : les documents sont en effet rassemblés en cahier par un surjet façonné de manière souvent hâtive et peu soignée, mordant largement sur la marge intérieure ; cette technique occasionne une fragilisation des documents lors des consultations : le papier se déchire le long du surjet.

29. Le papier dont se composent les documents est lui-même très fragile. Il s'agit de papier de qualité très variable, souvent médiocre, qui a connu des conditions difficiles dès sa première utilisation, avant son arrivée même à la Congrégation. Par ailleurs, les encres utilisées, encres métallogalliques pour la plupart, ont attaqué le papier et contribué à sa dégradation. Il s'ensuit qu'à l'intérieur de ces volumes façonnés sommairement et dont un nombre important sont en mauvais état, beaucoup de documents sont fragilisés, tant par la nature même du papier qu'à la suite de l'action de l'acidité des encres.

30. Les dossiers de la Congrégation qui n'ont pas encore été reliés sont rassemblés dans des boîtes en carton, de type traditionnel. Ces boîtes sont solides et protègent parfaitement les documents de la poussière, de la lumière et des chocs lors des manipulations.

31. Les documents reçus en don par la Congrégation sont restés en liasses pour la plupart d'entre eux ; certains ont été mis en boîtes de carton. L'état physique de ces documents est en général médiocre.

32. Hormis les documents rangés dans des boîtes, les liasses et les volumes reliés sont couverts de poussière. L'impossibilité, lors de la reliure, de faire une tranche lisse en tête en raison de l'hétérogénéité des documents, a permis à la poussière de pénétrer profondément dans les volumes et de souiller peu à peu les feuillets. Le phénomène est identique dans les liasses.

33. Un certain nombre de volumes ont été restaurés depuis quelques décennies. A l'exception de ceux qui ont été rénovés récemment par l'atelier de la Congrégation, certains de ces volumes restaurés ont mal vieilli : le papier est devenu cassant, il a perdu sa souplesse en raison probablement de la colle

utilisée lors des réencollages et du renforcement avec de la résille de soie qui a une tendance très nette à jaunir. Ces volumes devront sans aucun doute être redémontés et traités dans un avenir proche.

34. Un examen réalisé par sondage dans des volumes, des boîtes et des liasses, n'a pas révélé de présence de moisissures ni d'insectes.

35. Les collections modernes sont systématiquement mises en boîtes de carton.

36. L'état physique général des collections - essentiellement anciennes - est inquiétant : la dégradation lente du papier sous l'action des encres, la fragilité des reliures, sont autant de facteurs d'inquiétude. Il paraît évident que les conditions de conservation (climat, environnement) jouent un rôle déterminant en dépit d'une qualité certaine des équipements et d'une attention portée à la qualité historique de ces collections.

(e) La politique de préservation et de conservation

(i) Reproduction

37. Un programme de reproduction sur microfilm 35 mm a permis de reproduire essentiellement les collections modernes (1908-1965). Les collections anciennes ne sont reproduites que ponctuellement lors des demandes formulées par des usagers ; encore ces reproductions ne présentent-elles pas d'intérêt pour la conservation des fonds car il n'est pas réalisé de copie : c'est le film original qui est fourni au client.

38. Les films qui ont été réalisés sont stockés à l'Archivio Segreto du Vatican. Il n'a pas été fait de copie pour la communication ni pour la recopie éventuelle (copie de travail).

39. La Congrégation dispose d'un laboratoire photographique installé dans des locaux relativement spacieux situés à proximité de la salle de lecture. Un technicien y travaille à temps partiel.

40. L'équipement du laboratoire est le suivant :

- 1 caméra microfilm 35 mm LUMO PRINT
- matériel de développement manuel des films
- sécheuse manuelle

- table de montage
- 1 lecteur-reproducteur Canon PC 80.

41. A l'exception du lecteur-reproducteur d'acquisition récente, tout le matériel est ancien, voire vétuste. La vétusté explique l'impossibilité de faire une politique cohérente et suivie de reproduction des collections. Si une prise de vue correcte avec la caméra est encore possible grâce à un personnel soigneux et motivé, le développement des films étant entièrement manuel (mise en cuve, traitement chimique, lavage), sa qualité est aléatoire et la productivité est forcément réduite.

42. Les films qu'il a été possible d'examiner témoignent d'un soin particulier au niveau de la prise de vue (mise en place des documents, cadrage) ; mais on exprime des réserves sur la qualité chimique des films dont la longue conservation sera difficile compte tenu des conditions de développement et de lavage.

(ii) Restauration

43. Un atelier de restauration attaché aux archives fonctionne avec deux personnes (deux religieuses). Sa principale fonction est la rénovation et la remise en état des volumes du fonds historique : démontage des volumes, lavage des feuillets, réencollage, remise à plat, renforcement, montage sur onglets, couture, reliure en parchemin, titrage des dos.

44. L'équipement est le suivant :

- petite presse de table
- cisaille
- cousoir
- petite table lumineuse
- étendoir sommaire
- petit matériel.

45. Les matériaux utilisés sont de qualités diverses : les colles sont des méthylcelluloses (Glutolin et Glutofix), le parchemin est solide ; mais les papiers et cartons sont de médiocre qualité et de courte conservation.

46. Le travail est fait avec beaucoup de soin par un personnel qui exécute avec méthode les différentes phases des opérations telles qu'elles ont été enseignées par un technicien de l'atelier de l'abbazia di San Nilo à Grottaferrata. Mais ces techniques n'ont pas été actualisées et reflètent un état ancien de la conception de la restauration.

47. Le lavage des papiers à l'eau "normale" (non traitée) à une température de 60° C est utilisé de manière quasi systématique après un essai rapide de résistance à l'eau des encres du document. Cette méthode, si elle est efficace pour débarrasser les papiers des poussières incrustées, est en revanche déconseillée si elle n'est pas accompagnée d'une désacidification. La conséquence de ces lavages est une fragilisation encore plus grande des papiers en dépit du réencollage ultérieur, et une accélération certaine du phénomène de dégradation par l'acidité des encres.

48. Le renforcement des papiers fragiles est effectué avec du papier japon collé en plein sur une ou deux faces du feuillet. La technique utilisée est correcte et le matériau semble de bonne qualité.

49. Les reliures réalisées sont conformes aux traditions que l'on trouve dans le fonds depuis le XVIIe siècle mais avec des adaptations aux exigences contemporaines : les montages sur onglets des différentes pièces - opération complexe qui demande beaucoup de soins - sont faits avec habileté, la couture sur rubans est solide, la couverture en parchemin est fort correcte. On regrettera seulement l'usage de papier de garde de mauvaise qualité.

#### (f) Conclusion

50. Les collections bénéficient, sur le plan matériel (magasinage, conditionnement), d'une attention constante. Mais, en cas d'incident majeur (incendie par exemple), les collections pourraient difficilement être sauvées, un simple plan d'évacuation des collections n'ayant pas été élaboré. Dans le domaine de la prévention, une organisation est à prévoir et à concevoir. A l'image des techniques de restauration utilisées, cette attention n'a pas été actualisée et il n'a pas été tenu compte de l'évolution des conceptions de la préservation et de la conservation en matière de patrimoine.

### III. LES COLLECTIONS ET LEURS ACCES

51. La qualité des collections de la Congrégation s'explique par l'histoire même de la Congrégation et des objectifs qu'elle poursuit depuis le début du XVIIe siècle. Pour comprendre l'économie de ces collections et saisir leur intérêt, il est nécessaire d'expliquer leur organisation.

52. La Congrégation de Propaganda Fide fut instituée le 22 janvier 1622 par le pape Grégoire XV avec la bulle "Inscrutabili divinae providentiae" pour coordonner et orienter l'activité missionnaire de l'Eglise catholique, organiser l'évangélisation des peuples dans le monde, et ramener dans la foi catholique les églises protestantes et orthodoxes.

53. La Congrégation fut abritée tout d'abord au palais du Vatican, puis dans la Chancellerie apostolique jusqu'en 1661, avant d'être transférée dans le palais de la Piazza di Spagna construit spécialement pour elle par l'architecte Francesco Borromini, et qu'elle n'a pas quitté hormis pendant l'intermède napoléonien, puis lors de l'exil viennois jusqu'en 1925 pour un certain nombre de volumes.

(a) Les collections propres à la Congrégation

54. Cette stabilité explique aussi l'homogénéité actuelle des collections qui sont aujourd'hui rassemblées dans leur intégralité (à l'exception de quelques volumes malencontreusement perdus entre Paris et Vienne) : c'est l'activité de la Congrégation à travers le monde depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle qui est à la portée des chercheurs. On verra en annexe 2 la description des différentes séries et sous-séries qui constituent le fonds ; il suffira ici de mentionner l'apparente complexité de son organisation, d'en signaler les grandes lignes et de décrire les instruments qui en permettent l'utilisation.

55. Les collections accessibles aux chercheurs datent de 1622 (date de création de la Congrégation) à 1922 (pontificat de Benoît XV).

(b) Les inventaires

56. Les instruments de recherche existants ont été élaborés au fur et à mesure de la constitution même des fonds documentaires. L'ensemble est composé de 153 volumes reliés et conservés dans la salle de lecture à la disposition des usagers. Le système des index et répertoires (il n'est guère possible de parler d'inventaires analytiques par séries) répondent à un critère mixte : géographique (pays et grandes régions), matières traitées, personnages (missionnaires) et charges (évêques, diocèses, etc.).

57. Les index et les répertoires sont alphabétiques et rédigés en langue latine ; ils contiennent un bref résumé du document et renvoient à la date de la réunion (Congregazione Generale ou

Congregazione Particolare) avec les références au numéro de folio et de dossier de la question qui a été traitée. Les critères mixtes furent utilisés en même temps et de façon indifférenciée dans le même volume jusqu'en 1657. Après cette date, l'index mixte fut partagé en trois sections : géographique (index locorum), personnes (index personarum) et chronologique par Congregazione Generale avec l'indication des objets discutés lors de chaque réunion de la Congrégation. A partir de 1668, l'index personarum fut interrompu ; l'index par matières fut réduit et on fit plus de place aux index géographiques. Ce type d'indexation est utilisé dans les séries les plus importantes et les plus consultées des archives (Acta, Scritture Originali riferite nelle Congregazioni Generali, Congregazioni Particolari, Scritture riferite nei Congressi, Fondo Vienna, Udienze, Lettere) avec des différences notables.

58. En plus de l'index chronologique, il existe un index général (1622-1829) en 14 volumes, l'index des Ponenze (1830-1903) en un volume, et l'index des actes de la Congrégation par ordre des matières (1622-1908) en 9 volumes.

59. En dépit de cette abondance apparente des possibilités d'entrée dans les fonds, la recherche se révèle relativement complexe. Si ces répertoires et index se montrent très utiles pour des recherches ayant pour point de départ la géographie, ils sont particulièrement rigides pour des recherches prenant d'autres critères pour origine. Ils ont également l'inconvénient de laisser planer un doute sur l'exhaustivité de la recherche.

60. Consciente de ces difficultés et soucieuse d'améliorer l'accès et l'utilisation de ses collections, la Congrégation a élaboré un projet d'informatisation de ses inventaires anciens ; mais, faute de moyens humains et financiers, elle est contrainte de subordonner sa mise en route à un hypothétique recrutement de personnel qualifié pour faire ce travail. La réalisation de ce projet semble déterminante pour l'exploitation des fonds propres aux activités de la Congrégation dans les conditions normales exigées par les objectifs de la recherche actuelle.

#### (c) Les autres collections

61. Outre les collections qui émanent de ses activités d'évangélisation, la Congrégation conserve ses archives administratives (comptabilité, administration, gestion de ses personnels et gestion de ses biens) d'un intérêt évident pour son histoire interne et pour l'histoire de ses relations avec les autres institutions. Ces dossiers ont été repérés, mais ils n'ont pas été inventoriés.

62. La Congrégation conserve également des documents divers qui lui ont été donnés ou qu'elle a reçus en legs : il s'agit principalement d'archives privées de familles nobles (Barberini, Borgia, Filonardi), de personnalités avec qui elle fut en relations (Consalvi, Grillo), des archives de communautés religieuses (monastères, abbayes, collèges). L'ensemble de ces fonds représente environ 4200 boîtes, dossiers, liasses, qui ne sont pas inventoriés - même sommairement -, ni classés, et on n'en connaît ni le contenu qualitatif ni quantitatif.

63. Une identification de ces dossiers inédits serait utile pour permettre un premier accès aux chercheurs. En 1990, au cours de sondages effectués sur place par un archiviste de l'Archivio di Stato di Roma, un bordereau des volumes répartis par fonds et par origine a été rédigé par l'assistante de la salle de lecture de la Congrégation (voir annexe 3) ; il donne une idée de la richesse de ce fonds d'un grand intérêt pour l'histoire de l'Etat pontifical. A titre d'exemple isolé, on signalera les archives de l'abbaye S. Maria in Regola d'Imola, qui était soumise à la Congrégation, et dont on trouve un ensemble de 15 boîtes de parchemins des XIe et XVe siècles (le plus ancien datant de 1040).

#### (d) Conclusion

64. Les collections de la Congrégation sont d'une richesse que leur modestie qualitative et quantitative ne laisserait pas soupçonner. Au travers des rapports et des correspondances, au-delà de l'austérité administrative et religieuse, c'est la découverte et l'histoire des peuples du monde entier qui se lisent et qui sont à la portée des chercheurs, à la seule condition de pénétrer le réseau complexe des index et de comprendre le système de classement des dossiers et des affaires traitées.

65. Cette richesse, si elle est connue des spécialistes de l'histoire religieuse, a été peu exploitée par les spécialistes de la plupart des disciplines historiques. Faute d'avoir pu explorer nous-mêmes ces collections autrement que par des sondages rapides, par la lecture de la littérature sur le sujet, et par l'attention portée à l'expérience et à la subtile connaissance qu'en possède le personnel de l'Archivio Storico, il serait prétentieux de vouloir signaler les aspects les plus importants, les éclairages nouveaux et totalement inédits qu'elle apporterait à l'histoire de la géographie politique, de la géographie humaine, à l'histoire économique, à l'ethnographie, à l'histoire des relations entre les peuples, à l'histoire des langues, à l'histoire de pays de traditions orales dépourvus d'archives écrites. A titre d'exemple, on mentionnera parmi de

nombreux dossiers les 24 volumes concernant l'Egypte dont le dépouillement sera indispensable à la Bibliotheca Alexandrina, et les extraordinaires et volumineux dossiers de la "Stamperia" qui constituent une source inédite pour l'histoire de l'imprimerie des langues rares et pour l'histoire de la diffusion de l'imprimé à travers le monde, plus spécialement auprès des peuples non alphabétisés.

#### IV. PROPOSITIONS

66. Les constatations sur les conditions matérielles de conservation de cette collection, tout autant que la nécessité absolue de sauvegarder une partie non négligeable du patrimoine mondial, nous ont conduits à formuler des propositions d'action qui tiennent compte de l'existant et qui répondent à un double objectif : conserver ces documents et en diffuser le plus possible - et le mieux possible - le contenu. Ces recommandations sont de deux ordres :

(i) les premières d'ordre pratique, concernant les conditions matérielles de conservation afin de limiter les risques de destruction en cas d'incident majeur ;

(ii) les secondes d'ordre intellectuel et politique concernant la diffusion des informations recélées par ces archives.

Ces deux objectifs sont complémentaires et indissociables.

##### (a) Les locaux

67. Construit au XVIIe siècle avec des matériaux de qualité, régulièrement entretenu, le bâtiment de la Congrégation est sain. Un examen rapide n'a pas permis de constater de traces de fuites d'eau ou d'infiltrations (gouttières ou canalisations défectueuses), ni de troubles majeurs dans la construction inquiétants pour la sécurité des archives. Situées dans les étages, orientées vers l'est, les archives occupent par ailleurs une situation conforme aux traditions respectées par la plupart des constructeurs des époques anciennes (en étage pour être à l'abri de l'humidité du sol ; à l'est pour éviter la lumière trop forte).

68. Le paramètre déterminant pour la bonne conservation des collections, anciennes ou modernes, est la qualité de l'environnement climatique. Par sa localisation dans le centre historique de Rome, la Congrégation est soumise à une pollution urbaine intense se manifestant par une poussière grasse qui se dépose sur les documents et les rayonnages. Cette pollution et

l'instabilité des conditions climatiques entraînent une dégradation progressive des matériaux tels que le papier et les cuirs et parchemins. L'acidification (du papier et des encres) s'en trouve activée, et elle accélère le processus général de dégradation.

69. Une protection efficace des collections contre les effets climatiques suppose les améliorations suivantes :

- isolation des magasins afin de limiter l'entrée de l'air extérieur (rénovation des fenêtres, rénovation des portes) ;

- installation d'un système de traitement de l'air : compte tenu de l'ancienneté du bâtiment, il semble peu judicieux a priori de préconiser une climatisation qui poserait des problèmes techniques certains (passages de gaines) dans un bâtiment historique ; un conditionnement de l'air équipé d'un système de filtrage (poussières et gaz) serait suffisant pour maintenir une atmosphère saine, stabilisée en température et en humidité, dans des locaux dont le volume est modeste (environ 1600 m<sup>3</sup> chacun) ;

- équipement de contrôle du climat : thermohygromètres mécaniques, ou mieux encore électroniques couplés au système de traitement de l'air et munis d'un système d'alarme relié aux gardiens de l'immeuble de la Congrégation.

70. La protection contre l'incendie suppose les équipements suivants :

- détecteur de fumées et d'élévation de température dont l'alarme doit être reliée au local des gardiens de l'immeuble de la Congrégation ;

- installation de portes coupe-feu ;

- actualisation du système d'extinction des incendies : renouvellement des extincteurs actuels ; dans l'hypothèse d'une installation de haute sécurité, un système d'extinction automatique (de type sprinkler) serait recommandé.

71. La protection contre le vol suppose les équipements suivants :

- renforcement de la résistance des portes d'entrée ;

- installation d'un système de détection sur les issues, portes et fenêtres (système périmétrique et/ou volumétrique), relié au système de gardiennage de l'immeuble de la Congrégation.

(b) Programme de conservation

72. L'objectif d'un programme de conservation est de réaliser la sauvegarde des documents originaux, de permettre un accès rapide et exhaustif aux informations qu'ils contiennent, et faciliter l'établissement de copies.

73. La politique de remise en état des collections doit être poursuivie, et si possible accélérée. Elle devra porter en priorité sur les documents les plus menacés par l'acidification. Les orientations proposées sont les suivantes.

74. Le lavage des papiers ne doit pas être systématique : il doit être réservé aux cas les plus graves (papiers souillés par de la boue par exemple) ; le lavage fragilise le papier même si un réencollage est pratiqué ultérieurement. Par ailleurs, un lavage à l'eau chaude (60° C), sans agent neutralisant, risque d'entraîner une accélération de la dégradation du papier par activation de l'acidité. Le lavage à l'eau multiplie également les risques de coulage de l'encre - dissolution avec l'eau - et par conséquent les risques d'altération de la lisibilité du document. Lorsqu'un nettoyage semble nécessaire, et avant de faire un lavage à l'eau, il convient de s'assurer que le nettoyage à sec (brossage, gommage) n'est pas suffisant pour enlever la poussière et la crasse.

75. La désacidification des papiers acidifiés par les encres doit être systématique ; elle doit également être systématique avant tout renforcement. Il existe actuellement plusieurs procédés de désacidification manuels qui ne contraignent pas à la mise en oeuvre de matériels encombrants et qui ne requièrent pas une haute qualification des personnels. Un procédé aqueux par trempage serait intéressant par son coût modique, mais il ne permettrait pas de traiter tous les documents. Un procédé par spray serait mieux adapté aux besoins : les équipements disponibles sur le marché sont intéressants par leur facilité d'emploi et leur efficacité de traitement.

76. La technique de renforcement des papiers fragiles par doublage avec du papier japon doit être poursuivie ; un équipement mieux adapté (plans de travail, tables lumineuses) permettrait de faciliter et d'accélérer le travail.

77. Les techniques de montage des documents sur onglets et les techniques de reliure utilisées actuellement dans l'atelier sont judicieuses ; il conviendrait seulement de les actualiser et de doter le personnel de matériels mieux adaptés. On propose donc qu'un cycle de formation continue en reliure de conservation et

en restauration soit accessible à l'une des techniciennes de l'atelier au Centro di Photoriproduzione per gli Archivi di Stato.

78. Il conviendra également d'approvisionner l'atelier en matériaux de bonne qualité : papiers et cartons neutres, voire permanents. L'utilisation du papier actuel (papier médiocre) pour les montages et pour les gardes doit impérativement être abandonnée.

79. On propose l'acquisition des équipements suivants :

- une presse à percussion
- une presse de table
- deux tables lumineuses
- bacs pour le lavage
- séchoir à clayettes
- résille en fibre de verre pour le trempage des feuillets
- une station de désacidification par spray
- hotte aspirante/sorbonne pour l'utilisation de solvants
- divers petits matériels (molletons, outillage, etc.)
- système d'aération ou de traitement de l'air.

80. Ces différentes opérations de traitement, qui exigent du temps et du personnel, ne sont malheureusement pas mécanisables. A défaut de consentir un important investissement en main d'oeuvre, il faudra recourir à un programme de travail organisé en phases.

81. On distinguera tout d'abord les documents fragiles mais qui ne sont pas dégradés ou dont la dégradation semble stabilisée et qui ne craignent pas les manipulations (coutures en bon état par exemple) : ces volumes seront nettoyés à sec, réparés éventuellement (petites déchirures par exemple), et mis dans des boîtes ou des pochettes en papier fort.

82. Les volumes dégradés qui nécessitent des traitements (lavage, désacidification, renforcement, restauration) seront distingués en deux séries :

(i) ceux dont la reliure doit être remise en état : les feuillets et les documents seront montés sur onglets puis cousus et reliés en parchemin ; la reliure terminée sera mise en boîte ou en pochette ;

(ii) ceux dont la réfection de la reliure n'est pas indispensable dans l'immédiat : les documents seront traités sans être remontés sur onglets et sans être reliés, mais seulement conservés dans une boîte ; la reliure de ces documents sera reportée à une date ultérieure.

83. Dans l'hypothèse où des volumes ne seraient pas traités ou ne nécessiteraient pas de traitement dans l'immédiat, on préconise de les mettre dans des boîtes ou des pochettes en papier fort pour les protéger de la poussière. Les boîtes présentent l'avantage d'une bonne protection (poussière, lumière, chocs) mais ont l'inconvénient de prendre de la place sur les rayons ; les pochettes et conditionnements en papier fort, certes moins résistants mécaniquement, occupent moins de place en offrant une protection identique contre la poussière et la lumière.

(c) Programme de reproduction

84. La reproduction des collections est un des éléments majeurs de leur sauvegarde. La politique actuelle est incomplète en ce qu'elle ne concerne qu'une faible partie des fonds (fonds moderne de 1908 à 1965) et qu'elle ne sert qu'à constituer une collection de sécurité statique puisqu'aucune copie de consultation n'est réalisée faute de disposer du matériel nécessaire. La politique de reproduction doit naturellement être poursuivie, mais en tenant compte des exigences actuelles de la préservation et elle doit être conçue comme une auxiliaire de la communication et de la diffusion des informations contenues dans les documents originaux.

85. L'analyse des besoins propres de la Congrégation pour la consultation sur place et pour la préservation de ses collections, et des besoins pour la diffusion et la consultation à distance compte tenu de l'intérêt des collections de la Congrégation, a conduit à proposer deux hypothèses de travail :

(a) reproduction photographique sur microfilm 35 mm ;

(b) numérisation (i) des documents originaux ou (ii) des images photographiques.

86. Une estimation rapide des archives propres à la Congrégation (à l'exception des dons et legs) et des inventaires permet de prévoir la reproduction d'environ 3.200.000 feuillets.

(i) Reproduction photographique

87. Les techniques sont parfaitement connues et maîtrisées ; les matériels sont fiables et les investissements ne sont pas très importants eu égard aux avantages qu'il est possible d'en attendre. Le support le mieux adapté est le microfilm 35 mm argentique noir et blanc qui permet l'emploi de taux de réduction raisonnables lors de la prise de vue et permet en conséquence des restitutions de qualité acceptable pour les usagers. La fidélité obtenue est suffisante pour que la reproduction soit considérée comme un véritable substitut du document original.

88. Compte tenu de la qualité des documents originaux (écritures manuscrites de langues rares, supports endommagés, lisibilité parfois difficile), il n'est pas conseillé de reproduire sur microfilm 16 mm qui contraint à réduire fortement à la prise de vue et qui n'offre pas toutes les garanties de fidélité lors de la restitution. On pourra néanmoins, si nécessaire et au cours d'une phase ultérieure, reformater les films 35 mm en films 16 mm pour coder les images afin de permettre la recherche automatique que le 16 mm est seul à offrir.

89. La chaîne de travail serait la suivante :

- préparation des documents au microfilmage : identification (titrage des unités à reproduire, préparation du codage des images), démontage éventuel des volumes pour éviter de casser les reliures et de déchirer le fond des cahiers,
- prise de vue,
- développement du film original destiné à la sécurité,
- établissement de 2 copies:
  - (i) copie de travail argentique pour les recopies ultérieures,
  - (ii) copie de consultation diazoïque pour les usagers en salle de lecture.

90. La sécurité du document original serait assurée, ainsi que la possibilité d'établir des copies multiples pour répondre aux besoins. Cette hypothèse resposerait sur la structure existante du laboratoire photographique dont l'équipement serait renouvelé et complété ; il conviendrait de prévoir :

- 2 caméras 35 mm
- 2 développeuses argentiques
- 1 duplicatrice argentique
- 1 duplicatrice/développeuse diazofique
- appareil de reformatage des films 35 mm en 16 mm.
- table de montage, matériels divers (densitomètre, etc.)

91. Le fonctionnement régulier de ce laboratoire nécessiterait la présence de 4 techniciens à temps complet, dont un photographe qualifié, deux ouvriers preneurs de vue, et un ouvrier chargé de la vérification, du reformatage et du conditionnement des films (non compris le personnel de préparation matérielle et intellectuelle des documents).

92. La préparation des documents pour la reproduction devrait être conjuguée à l'indexation des informations en vue de l'informatisation des index afin de permettre une exploitation par recherche automatisée des images (après reformatage en 16 mm). Cette hypothèse répondrait aux besoins de recherche exhaustive et rapide.

(ii) Utilisation de la numérisation

93. Une seconde hypothèse consisterait à numériser les documents pour en permettre l'exploitation avec l'aide de l'informatique. La base de données établie pour les index serait liée à une base d'images numérisée.

94. La permanence des images (sécurité et conservation à long terme des informations reproduites ou enregistrées) est encore en discussion par les spécialistes qui s'accordent néanmoins pour penser que si la sécurité offerte par les nouveaux supports n'est pas identique aujourd'hui à celle du microfilm, elle s'en approche et présente des certitudes qui seront demain plus rassurantes en raison des progrès techniques rapides réalisés dans ce domaine.

95. L'exploitation des images d'un fonds complexe comme celui de la Congrégation trouverait par l'intermédiaire d'un tel système la satisfaction de la rapidité et de l'exhaustivité. La diffusion des images serait possible sous des formes traditionnelles (papier, microformes) et sur de nouveaux supports (disque optique).

96. Cette hypothèse de travail ouvre des perspectives techniques particulièrement intéressantes qui ont été mises en évidence par l'Archivo General de Indias à Séville. Avec l'aide de la Fondation Ramon Areces et de la société IBM Spain, un projet de numérisation des documents concernant l'histoire de l'Espagne et des Amériques du XVe au XIXe siècle, soit environ 45 millions de documents (43.000 liasses) et 7.000 cartes, a été élaboré et est en cours de réalisation sur 10 % du fonds : les premiers résultats seront accessibles dans le courant de l'année 1992. D'ores et déjà, les tests ont permis de constater les avantages de cette technique pour la gestion et l'exploitation d'un fonds d'archives particulièrement riche et complexe. Il semblerait donc judicieux d'être attentif à cette expérience et de s'en inspirer éventuellement, car ses objectifs sont proches de ceux de la présente proposition de projet pilote.

97. Une phase intermédiaire pourrait constituer une hypothèse de travail raisonnable : dans l'attente des résultats tangibles et de l'analyse de l'expérience espagnole, il serait possible de commencer la reproduction sur microfilm des archives de la Congrégation ; d'encourager la préparation par la Congrégation de l'informatisation des index et inventaires, de coopérer à cette opération ; puis de procéder, le moment venu, à la numérisation des images de microfilm.

## V. CONCLUSION

98. Les objectifs de l'opération pilote proposée seraient les suivants :

(i) sauvegarder physiquement les collections de la Congrégation par une remise en état progressive selon des phases chronologiques imposées par l'ampleur de la tâche ;

(ii) mettre les locaux de stockage en conformité du point de vue des conditions de conservation : environnement climatique, prévention des incendies, prévention du vol et du vandalisme ;

(iii) étude, avec la Congrégation, des conditions de diffusion des informations pour permettre l'accès des fonds à la communauté scientifique et aux institutions qui le souhaiteraient par des moyens rapides et fiables.

Le souhait de l'opération pilote est d'identifier les solutions qui, sans être nécessairement spectaculaires, ouvrent la voie de la nouveauté satisfaisante et de l'exemplarité.

99. Les travaux de mise en conformité des locaux achevés, il conviendra de préparer un plan d'évacuation et de traitement des collections en cas d'incident : établissement de la chronologie

des opérations programmées selon la nature de l'incident, répartition des responsabilités et des tâches en fonction des compétences internes, recours aux compétences extérieures, établissement des priorités d'évacuation, acquisition du petit matériel et des matériaux nécessaires aux interventions de premiers secours sur les collections. La préparation de ce plan exigera une coordination avec les organisations professionnelles qui sont en mesure de proposer les mesures les mieux adaptées.

100. Une chaîne de microfilmage pourrait aisément être mise en place dans les locaux de la Congrégation pour un investissement relativement modéré. Les problèmes techniques seraient surmontés sans difficultés avec un personnel sans qualification particulière.

101. Une chaîne de numérisation pourrait plus difficilement être installée dans les locaux de la Congrégation ; son coût, la complexité des procédures, le recours indispensable à des personnels qualifiés, ne sont pas à la portée d'une institution seule mais justifient au contraire une coopération entre plusieurs partenaires, publics et privés.

102. La sauvegarde des collections par leur reproduction sur microfilm nous paraît une solution parfaitement adaptée aux besoins actuels de la Congrégation, mais elle ne permet que difficilement une diffusion des informations à l'extérieur : l'envoi de microfilms partiels (correspondant au fonds d'un pays ou d'une aire géographique) sera malaisé étant donné l'imbrication des informations dans les séries et diverses sous-séries ; l'exhaustivité ne sera jamais possible avec certitude ; même avec un reformatage des images en 16 mm et un codage pour recherche automatique (cette technique est rudimentaire et atteint très vite ses limites), l'exploitation de ces extraits de fonds sera délicate au point qu'on doute de l'intérêt même d'une telle hypothèse pour l'institution bénéficiaire. La technique est surannée et ne connaîtra probablement pas de développement.

103. Compte tenu de la qualité matérielle et intellectuelle des fonds de la Congrégation comme on l'a déjà souligné, compte tenu également de la multiplicité des centres d'intérêt pour la recherche et pour l'histoire d'une grande partie des pays et peuples du monde, il nous semble opportun de recommander un investissement prudent en cherchant la mise en place de plusieurs phases progressives accompagnées de tests, et devant conduire à un partenariat technique et financier. La Congrégation, pas plus que le Vatican, ne sera en mesure de financer seule un tel projet. Il conviendra donc de vérifier techniquement les orientations proposées, de s'assurer de leur viabilité, de

procéder à des estimations financières, et de rechercher des partenaires. L'évolution technologique prévisible rend particulièrement intéressante un tel projet, à la fois pour la sauvegarde des archives (par conséquent pour la Congrégation) et pour la diffusion des informations qu'elles contiennent (au bénéfice de la communauté internationale).

104. On propose qu'un test soit effectué sur un pays, ou une aire géographique, ou un sujet, selon le choix qui aura été arrêté en commun par l'UNESCO, le Conseil International des Archives et la Congrégation : préparation du thème, recherche de l'exhaustivité par les moyens traditionnels, préparation de l'indexation dans la perspective de l'informatisation, reproduction, remise en état des documents ; les différentes phases seront si possible réalisées en grandeur réelle pour permettre une projection financière et l'établissement d'un calendrier.

105. La réalisation de ce test sera utile pour élaborer une stratégie de coopération entre la Congrégation, l'UNESCO, le Conseil International des Archives et d'éventuels partenaires, pour étudier les options techniques, financières, humaines et juridiques de cette stratégie ; il jouera également le rôle de document d'appel pour la recherche de partenaires.

106. Dans l'hypothèse où ces recommandations seraient retenues, nous suggérons qu'une consultation rapide approfondisse plus particulièrement les aspects techniques, financiers et juridiques de cette opération-test, en vérifie la faisabilité globale et propose un calendrier.

## VI. RECOMMANDATIONS

107. Les archives de la Congrégation de Propaganda Fide justifient, par leur qualité physique et intellectuelle, des soins particuliers pour leur sauvegarde matérielle et une attention spéciale pour l'accès aux informations qu'elles contiennent.

108. Archives de la Congrégation en premier lieu, utiles à l'histoire de la religion catholique et de son expansion, elles sont aussi la mémoire de nombreux pays, de régions du monde, de peuples qui, de par leurs modes de communication et d'expression, n'ont pas d'autres sources écrites pour connaître leur passé et leur histoire. A ce titre, les archives de la Congrégation ont une valeur historique inestimable et leur intérêt est d'autant plus grand qu'elles ont été peu exploitées jusqu'à ce jour par les chercheurs. Elles constituent une part du patrimoine de l'humanité.

109. Au cours des réflexions et en accord avec l'Archiviste Général de la Congrégation, on a volontairement privilégié les collections propres à la Congrégation ; il est évident que les collections reçues en dons seront l'objet de soins et de traitements appropriés.

110. Ces considérations conduisent à proposer les recommandations qui suivent.

### (a) Conditions de conservation des collections

111. Les matériaux organiques tels que le papier, le parchemin, sont particulièrement sensibles aux conditions climatiques des locaux dans lesquels ils sont stockés ; il est important de limiter leur dégradation en stabilisant l'humidité et la température, et en contrôlant la qualité de l'air ; on propose :

(i) amélioration des conditions climatiques des magasins de stockage pour assurer une température et une humidité relative stables à des valeurs acceptables pour les documents ;

(ii) filtrage de l'air des magasins pour limiter les effets de la pollution urbaine (gaz et poussières) ;

(iii) l'efficacité du conditionnement de l'air et de son filtrage sera atteinte si l'isolation des fenêtres et des portes est réalisée.

(b) Prévention des incidents

112. La sécurité physique des collections sera assurée par le renforcement des mesures de protection des locaux contre les effractions et contre les incendies ; on propose :

(i) renforcement des mesures de sécurité contre le vol (renforcement de la résistance des portes, détection des effractions avec liaison au gardiennage de l'immeuble) ;

(ii) amélioration du dispositif de lutte contre l'incendie dans les magasins ; installation d'un système de détection d'incendie relié au gardiennage de l'immeuble.

113. En corollaire à ces dispositions, un plan d'évacuation et de traitement des collections en cas d'incident sera mis en place ; il aura pour but de synthétiser les expériences connues dans ce domaine afin de servir de modèle.

(c) Sauvegarde matérielle des collections

114. La politique de conservation et de restauration qui a été entreprise doit être poursuivie sur une échelle plus grande avec des moyens techniques et humains appropriés ; on propose :

(i) poursuite des travaux de restauration des documents en utilisant des procédés et des techniques mieux adaptés aux besoins (lavages à bon escient, désacidification des papiers) ;

(ii) pratique de la conservation phasée des collections par la détermination des priorités en fonction des techniques et des moyens, par l'usage contrôlé de la restauration complète, et par l'utilisation de la mise en pochettes ou en boîtes des documents conjuguée à leur reproduction ;

(iii) adaptation des équipements et des matériels de l'atelier de restauration ;

(iv) programmation d'une campagne de dépoussiérage systématique des collections anciennes.

(d) Accès aux collections

115. Le programme de préservation et d'accès aux informations est à inventer. L'objectif à atteindre est de permettre une exploitation intellectuelle de ces collections par la mise à la disposition d'usagers, sur place ou à distance, de copies ou de duplications des documents originaux.

116. Le projet de traitement informatique des inventaires et des index existants doit être concrétisé dans les meilleurs délais ; la Congrégation doit en conséquence se donner les moyens de mener

à bien ce travail. On recommande également que les orientations techniques de ce projet tiennent compte d'une éventuelle extension à l'indexation des images.

117. Compte tenu des technologies actuelles, le microfilmage (film argentique noir et blanc 35 mm) est considéré comme un support de longue conservation et son utilisation est aisée. Mais c'est un support qui ne permet que difficilement des recherches dans des fonds d'archives dont l'organisation intellectuelle est complexe.

118. La numérisation des pages de documents manuscrits (que ce soit les documents originaux en papier ou leur reproduction photographique) est une technique qui subit actuellement des expérimentations ; les résultats positifs qui ont été obtenus amènent à penser qu'elles doivent être suivies avec intérêt. Si la conservation ne peut être assurée avec certitude, en revanche l'accès aux informations est rendu aisé.

119. On suggère donc de procéder par étapes : microfilmage des documents puis, dans une phase ultérieure, numérisation des images de microfilm.

120. Le microfilmage suppose la rénovation complète des équipements du laboratoire photographique de la Congrégation et l'acquisition d'appareils de lecture pour les usagers.

(e) Personnel

121. Le renforcement des équipes est indispensable : pour la reproduction (photographes), et pour l'informatisation des inventaires.

(f) Actions proposées

122. On suggère de procéder à un test des différentes procédures sur un échantillon représentatif afin d'évaluer avec précision les moyens à mettre en oeuvre sur les trois points essentiels (informatisation/indexation, numérisation, exploitation) ; ce test aurait également valeur de dossier d'appel pour des recherches de mécènes :

(i) préparation intellectuelle d'un sujet choisi pour son exemplarité : pays, zone géographique, thème ; informatisation, indexation ;

(ii) préparation matérielle des volumes pour la reproduction (démontage éventuel des reliures) ;

(iii) reproduction sur microfilm/numérisation ;

(iv) tests d'exploitation des données, tests d'établissement de duplication;

(v) remise en état des documents : restauration (nettoyage, désacidification, renforcement, reliure) ;

(vi) mise en pochette ou en boîte.

123. Ces tests seront accompagnés d'une étude financière, ainsi que d'une étude sur les modalités d'attribution des duplications (identification des destinataires potentiels en fonction du contenu des archives) et sur les aspects juridiques de ces attributions et de l'exploitation des données.

124. Le personnel de l'atelier de restauration devrait suivre une formation de remise à niveau sur les différentes techniques de traitement du papier (en particulier désacidification). Une coopération avec des instituts spécialisés comme le Centro de Photoreproduzione del Archivo di Stato est possible.

(g) Coopérations et mécénat

125. On estime à environ 3.300.000 le nombre des feuillets à sauvegarder et à reproduire. Les opérations recommandées dépassent les capacités financières de la seule Congrégation ; il semble donc nécessaire de rechercher des coopérations voire du mécénat pour mener à bien l'entreprise.

126. On suggère que le test mené sur un échantillon représentatif, ainsi que les études complémentaires, soient réalisés rapidement afin de constituer un dossier d'appel pour la recherche de mécènes (organismes, industriels, etc.).

127. La répartition des tâches entre les partenaires actuels serait la suivante :

(i) la Congrégation fournirait le schéma d'indexation des collections et assurerait l'informatisation ;

(ii) le Conseil International des Archives utiliserait le dossier d'appel pour rechercher des mécènes ;

(iii) l'UNESCO financerait tout ou partie des études de faisabilité ainsi que les duplications réalisées pour les pays ou institutions bénéficiaires.

128. La constitution d'un groupe de travail officiel - ou "comité de pilotage" - réunissant des représentants de chacun des partenaires apparaît nécessaire pour assurer la coordination des différentes actions.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

- P. Sarkis TABAR, Archiviste de la Congrégation
- P. Charles SCHLECK, Sous-secrétaire de la Congrégation
- P. Josef METZLER, Préfet de l'Archivio Segreto Vaticano
- P. BOYLE, Préfet de la Bibliotheca Vaticana

ANNEXE 2

LES COLLECTIONS DE LA CONGRÉGATION

Les archives de la CPF naquirent avec la Congrégation elle-même et furent l'objet de soins attentifs de la part de son premier secrétaire Mg Francesco Ingoli (1622-1649), conscient de l'importance des informations reçues de chaque partie du monde pour être soumises à l'examen de la Congrégation. Il conçut l'organisation des séries fondamentales des archives, qui resta inchangée jusqu'en 1892, et qui est à l'origine d'un ensemble documentaire très riche de renseignements sur les pays et les peuples visités par les missionnaires de la CPF ; cet ensemble n'a pas son pareil dans le monde.

En janvier 1810, les archives furent transférées en France où elles demeurèrent jusqu'à la chute de l'Empire. En 1816, elles furent restituées ; mais pendant le voyage de retour, de nombreux volumes furent perdus. En 1925, une partie de ces collections égarées fut retrouvée à Vienne et restituée au Saint Siège et à la Congrégation où elle est désormais conservée sous le nom de "Fondo Vienna".

Les archives reflètent dans leur organisation en séries et en sous-séries, le fonctionnement de la Congrégation dans ses activités institutionnelles. La CPF était composée à l'origine de 13 cardinaux parmi lesquels était nommé le préfet. Il y avait aussi un secrétaire et deux autres ecclésiastiques. Les archives étaient suivies et soignées par du personnel qualifié, un archiviste et un commis. Les cardinaux se réunissaient périodiquement, en général une fois par mois, dans une assemblée nommée Congrégation générale, pour y discuter les affaires les plus importantes. Dans les premiers temps, les Congrégations Générales se réunissaient en présence du pape, "coram sanctissimo".

Les affaires qui exigeaient une étude plus approfondie étaient confiées à des commissions spéciales de cardinaux choisis au sein de la CPF, et d'experts qui abordaient les affaires dans des réunions appelées Congrégations Particulières. Ces comités spéciaux étaient créés en cas de besoin, et dissous quand les problèmes étaient résolus.

Dès la première moitié du XVIIe siècle, le volume des affaires missionnaires ordinaires ayant beaucoup augmenté, on admit qu'il serait plus pratique de confier la résolution des questions de moindre importance au préfet et au secrétaire qui se réunissaient dans ce but en congrès une fois par semaine, sans devoir réunir tous les cardinaux de la Congrégation Générale.

A partir de 1665, les Congrégations Générales ne se développèrent plus en présence du pape ; mais plus simplement, le secrétaire de la CPF fut chargé de soumettre au pape toutes les affaires qui demandaient son approbation. Cette rencontre, appelée Udienze, avait lieu généralement à des dates fixées à l'avance.

Les archives de la CPF sont constituées des documents originaux envoyées à la CPF par les missions (relations et récits de voyages, rapports sur les rites religieux, us et coutumes, lettres, suppliques, dessins, plans, esquisses, gravures, etc.) et aussi de la documentation que la CPF préparait dans l'exercice de ses propres fonctions (procès-verbaux, registres de lettres, instructions, lettres circulaires, décrets). De 1622 à 1892, l'organisation des archives en séries et sous-séries correspondit aux activités de l'organe missionnaire suivant un critère qui subit des modifications, mais qui resta substantiellement inchangé. En 1893 fut introduit un système de rubriques et de nombre de protocole qui est encore utilisé aujourd'hui, et qui supplanta les anciennes divisions en séries et sous-séries. La documentation relative à chaque affaire fut jointe à l'affaire dans le même dossier.

Les documents originaux reçus par la Congrégation étaient insérés dans les séries nommées SOCG (Scrittura Originali riferite nelle Congregazioni Generali) quand ils contenaient des affaires discutées dans les Congrégations Générales, et dans la série CP (Congregazioni Particolari) quand les questions étaient soumises à l'examen de Congrégations Particulières, et dans la série Congrès quand les affaires étaient examinées dans les réunions nommées Congrès.

Les procès-verbaux des réunions mensuelles dites Congregazioni Generali contenaient les décisions sur les questions qui y étaient traitées et étaient enregistrées dans la série des Actes. Tandis que les lettres de réponse envoyées par la CPF aux missionnaires étaient enregistrées dans la série Lettres et dans des séries moins importantes.

Tous les documents conservés dans les archives historiques de la CPF sont reliés en volumes. Tous les volumes ont, sous la cote, des titres qui renvoient de façon très générale à la matière traitée.

On signalera brièvement ces séries afin de montrer à la fois leur richesse extraordinaire et leur complexité. Une description détaillée des différentes séries a été faite par les PP Kowalsky et Metzler (Inventory...) et par Luca Codignola (Guide..., p. 31-42) auxquels on renvoie pour plus de détails.

## 1. ACTA

La série Acta est l'épine dorsale des archives de la CPF, à partir de laquelle partent toutes les recherches. A travers elle, se dessine l'activité de la CPF. Elle comprend les délibérations des congrégations générales, reliées en volumes numérotés et classés par ordre chronologique.

Tout au début (de 1622 à mai-juin 1657), les délibérations de chaque Congrégation étaient précédées de la date de la réunion, du nom des membres présents, du nom des absents, et du nom de l'endroit où la réunion se tenait. Les points à l'ordre du jour étaient numérotés. Chaque question était concise, des notes marginales donnaient l'essentiel du sujet traité. Les décisions prises par les membres présents n'étaient pas ajoutées séparément à la fin de chaque article, mais faisaient simplement partie intégrante de l'article lui-même. Le latin était la seule langue utilisée.

Dès le mois de mai-juin 1657, l'organisation et la présentation des Acta sont complètement modifiées. Toutes les délibérations se faisaient désormais en italien, alors que le latin était encore utilisé dans les remarques d'introduction de chaque Congrégation générale et pour les décisions prises (rescriptum). Le rescriptum fut alors placé à la fin de l'article, à l'écart du reste.

On inséra à la fin de chaque volume des Acta une table des matières qu'il serait peut-être plus juste d'appeler un index. Bien qu'on ait essayé plusieurs méthodes au cours de leur préparation, la plupart se composent généralement de notes marginales sur l'article en question, d'une ligne d'explication où le cas est présenté, et enfin des numéros des folios et de l'article, ou des numéros de la Congrégation générale de la question examinée.

## 2. SCRITTURE ORIGINALI RIFERITE NELLA CONGREGAZIONI GENERALI (SOCG)

La série SOCG comprend les documents qui ont été soumis aux Congrégations générales et dont elles se sont occupées - lettres, mémoires, requêtes, notes brèves et documents destinés à l'usage interne de la Congrégation. Ils émanaient de personnes et d'institutions, de missionnaires, de vicaires apostoliques, d'évêques, de nonces, de cardinaux, de rois et de reines, d'agents pontificaux partout dans le monde et d'agents secrets travaillant à l'étranger.

Tous les documents sont reliés en volumes numérotés de 1 à 1044.

La série SOCG était autrefois divisée en deux parties : la première comprenant les volumes 1 à 417 (1622-1668), la deuxième les volumes 418 à 1044 (1669-1892). La principale différence entre ces deux parties réside dans le fait que la première est classée par région géographique, la seconde par ordre chronologique.

1) 1ère partie (1622-1668) : volumes 1 à 417 ; appelée autrefois "Lettere antiche". Les documents sont classés selon leur pays d'origine ou selon le sujet traité.

Cette partie est difficile à consulter : elle exigeait des responsables de la CPF une connaissance parfaite de la géographie ce qui n'était pas toujours le cas, d'où des confusions entre l'Afrique et l'Amérique, les Antilles et les Indes orientales. Des pays différents ont souvent été classés dans le même volume ; lorsqu'un document portait sur plusieurs pays, il était classé sous le nom du pays qui était le plus important pour la CPF. Certains documents sont impossibles à retrouver sans une connaissance approfondie du réseau de relations de la CPF et du Saint Siège.

Certains volumes possèdent une table des matières, ou un index ; un index général en trois volumes va jusqu'en 1657.

2) 2e partie (1668-1892) : volumes 418 à 1044 ; les documents sont classés par ordre chronologique selon les congrégations générales où ils ont été étudiés. Cette série est facile à consulter ; il n'y a pas d'index. Pour trouver la congrégation générale où on a discuté d'un document, il faut chercher les renvois originaux qui se trouvent dans le document même, habituellement au verso du dernier folio du dernier document d'un dossier. On y trouve également le numéro de l'article dans Acta et la date où s'est tenue la congrégation générale.

### 3. FONDO VIENNA

Cette série a été créée en 1925 avec les volumes transférés de Vienne à Rome qui n'ont pas été réinsérés à leur place dans les séries déjà constituées. Les volumes sont numérotés de 1 à 74.

### 4. INFORMAZIONI

Cette série est formée de deux parties différentes. Les 14 volumes de la première partie semblent provenir de la Compagnie de Jésus (ils portent au dos une numérotation provenant d'un autre fonds) ; ils concernent tous la Chine.

La deuxième partie comprend trois volumes de documents

probablement envoyés à la Congrégation par Saverio Marini, évêque de Rieti, entre 1779 et 1813. Ils contiennent des renseignements et des notes sur la situation temporelle de la Congrégation dès le début du XVIIIe siècle.

#### 5. ISTRUZIONI

Série de 7 volumes contenant les ébauches, notes et extraits de directives envoyés par la Congrégation aux nonces, évêques, vicaires apostoliques et autres supérieurs des missions.

#### 6. MISCELLANEE DIVERSE, MISCELLANEE GENERALI, MISCELLANEE VARIE

Les documents contenus dans ces trois séries sont de provenance identique ; la distinction tient uniquement à leur localisation sur les rayonnages. On trouve des documents reçus par la Congrégation, des mémoires, des notes, des procès-verbaux des réunions, des récits de voyages et des journaux personnels, classés sans système particulier. Au total, 126 volumes d'un très grand intérêt.

#### 7. UDIENZE

Cette série comporte 252 volumes s'échelonnant de 1666 à 1895. Elle est le produit des audiences avec le pape. Il existe un index général en 28 volumes (1666-1897), et un index plus particulièrement pour le XIXe siècle.

#### 8. DECRETI

Cette série comprend 13 volumes probablement compilés pour l'usage interne de la Congrégation. On y trouve des décrets des congrégations générales ; ils ne diffèrent généralement pas des rescripta que l'on trouve dans la série Acta.

#### 9. BREVI ET BOLLE

Cette série comprend 13 volumes qui consignent les décisions papales les plus solennelles à l'égard des territoires administrés par la Congrégation.

#### 10. CONGREGAZIONI PARTICOLARI

Cette série qui porte principalement sur les années 1669 à 1864, comprend 162 volumes où sont consignés les procès-verbaux des réunions des cardinaux de la Congrégation, réunions qui portaient le nom de Congregazioni particolari (Congrégations spéciales).

Pour la période 1662-1668, les procès-verbaux des congrégations spéciales ont été disséminés dans la série Acta, les documents originaux se trouvant dans la série SOCG. Après la réorganisation des archives en 1668, la série regroupa tous les documents concernant les délibérations des congrégations spéciales.

Les documents sont classés selon le sujet traité, selon leur pays d'origine, et suivent un certain ordre chronologique. Il existe 3 volumes d'index pour les volumes 11 à 161 classés selon le lieu et le sujet traité.

#### 11. LETTERE

Cette série contient les copies de lettres écrites par les responsables de la Congrégation et envoyées à leurs correspondants dans le monde entier. Elle ne contient aucun document original. Les lettres originales sont disséminées dans divers dépôts d'archives à travers le monde.

De 1658 à 1669, un nouveau système fut essayé, les lettres étant classées selon le pays d'origine du sujet et non plus selon la langue utilisée. De 1670 à 1679 et de 1721 à 1807, la Congrégation classa ses lettres par ordre chronologique.

#### 12. CONGRESSI

La série comprend les documents originaux reçus par la Congrégation et examinés en Congresso ; ils ne diffèrent guère de ceux qui se trouvent dans la série SOCG. Seule l'importance que le destinataire accordait aux documents (préfet ou secrétaire) déterminait s'ils seraient classés dans la série SOCG (et examinés en congrégation générale) ou dans la série Congressi (et examinés en Congresso).

Tous les documents sont réunis en 1451 volumes. La série est divisée en deux parties et en nombreuses sous-séries. Il n'y a pas d'index ni de table de matières.

#### 13. FONDS DIVERS

Différents petits fonds ont été distingués, en particulier : Fondo Spiga (86 volumes, 1686-1728), important pour l'histoire religieuse de l'Allemagne ; Fondo Consalvi (38 volumes) ; Regestum Facultatum (19 volumes).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Luca CODIGNOLA, Guide des documents relatifs à l'Amérique du Nord française et anglaise dans les archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome, 1622-1719. Ottawa : Archives Nationales du Canada, 1990.

Nikolaus KOWALSKY, Josef METZLER, Inventory of the Historical Archives of the Congregation for the Evangelization of peoples or "De Propaganda Fide". 3rd ed. Roma : Pontificia Universitatis Urbaniana, 1988. (Studia Urbaniana 33).

Josef METZLER, L'Archivio Storico della Sacra Congregazione per l'Evangelizzazione dei Popoli o "De Propaganda Fide". (Document dactylographié).

Hans RUTIMANN, M. Stuart LYNN, Computerization project of the Archivo General de Indias, Seville, Spain. A Report to the Commission on Preservation and Access. Washington, DC : The Commission on Preservation and Access, March 1992.

Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 anni a servizio delle Missioni. Rom, Freiburg, Wien : Herder, 1971-1976. 5 vol.

Orietta VERDI, Note per un piano di conservazione, tutela e valorizzazione dell'archivio della Congregazione di Propaganda Fide. [Roma : 1990]. (Document dactylographié).

ANNEXE 3

LES FONDS NON INVENTORIES

Nom des fonds	Nombre de boites
Archivio della Procura delle Congr. nell'Estremo Oriente, detto FONDO MACAO (1705-1841)	48
Registri dei Mandati Collegio Prop. Fide	620
Deputazione e Facolta	24
Eredità :	
Borgia	5
Caraffa	16
Falcomari	4
Galamina	1
Anighi	3
Filonardi	4
Barberini	18
Ferrari	1
Arezzo	3
Clotilde Grillo Cibo	1
Data	1
Gallio	1
Balzani	2
Caleppi	1
Della Sonaglia Leonardo Antonelli	1
Di Pietro	8
Consalvi	70
Sciarra	2
Santucci	5
Vives	1
Cardinal Della Sonaglia	3
Bartolomei	3
Antonelli	2
Santucci	1
Villa Montalto in Frascati	1
Eredità Varie	35
Stato temporale eredità Varese	4
Stato temporale eredità Duca di York	24
Rendiconti Collegio Urbano	34
Libri vari	140
Giustificazioni	10

Nom des fonds	Nombre de boîtes
Collegio Urbano	150
Lettere di spogli	366
Giustificazioni Nunziata di Spagna	14
Napoli - Transazione	32
Stati attivi e passivi di ecclesiastiche province	15
Fondi diversi	16
Riporti 1850	20
Giuramenti, spogli et filze	76
Eredità egli ex-religioso (1824 ->)	10
Memoriali, rescritti (1743 ->)	30
Abbazie Subiaco, Rieti, Todi, Castelleone	110
Abbazia di S. Maria alla Regola	41 volumes
Pergamene	3
Diversi	100
Lettere (1606 ->)	50
Conti e rendiconti (1559 ->)	70
Casa Filonardi	27
Fascicoli diversi	76
Principe di Roviano	27
Libro mastro del Maggiorascato Barberini	2
Causa S. Congr. Prop. e Ignazio Brunacci	3
Cavaliere Paolo Drach	2
Diverse scatole	16
Causa Calidori	1
Causa Brunacci	2

Nom des fonds	Nombre de boîtes
Causa Ciofi	2
Cause diverse	2
Cause Ugolini, Iacobini, Muccichelli	1
Cause Aliprandi	2
Registro lettere e spogli (1717 ->)	62
Locazioni	10
Istromenti	24
Registri	200
Lettere (1701-1726)	18
Collegio Ruteno-Rendiconto	4
Collegio Scozzese	1
Collegio Maronito	2
Lettere di spogli	53
Recapiti (1646 ->)	500
Monte Caraffa	20
Registri vari	350
Spogli et filze	450

ANNEXE 4

ESTIMATIONS FINANCIERES

Ces estimations sont établies en \$EU sur la base des coûts français 1992. Ne sont pris en compte que les coûts de la reproduction photographique.

1. Données de base

1.1. Nombres de feuillets concernés :

- archives de la Congrégation (à l'exception des dons) :	3.200.000
- index et inventaires	62.000
TOTAL	3.262.000

arrondi à 3.300.000 feuillets

1.2. Support utilisé : microfilm 35 mm argentique noir et blanc

1.3. Principe : réalisation de 4 images pour chaque prise de vue (à raison de 2 pages par image) :

- 1 image négative (sécurité)
- 1 copie négative (copie de travail)
- 1 copie négative ou positive (copie de consultation)
- 1 copie diazotique négative ou positive destinée à compléter les collections d'une institution

2. Hypothèse 1 : Microfilmage par une entreprise privée

coût d'une image et de ses 3 copies : 1 \$EU

Total : 3.300.000 feuillets x 1 \$EU = 3.300.000 \$EU  
=====

3. Hypothèse 2 : Microfilmage dans le laboratoire de la Congrégation

3.1. Productivité escomptée du laboratoire :

- 1000 images/jour/caméra
- 210 jours de travail/an

soit pour 3.300.000 feuillets : 16 années/caméra

ou 2 caméras pendant 8 années

3.2. Equipement du laboratoire :

- 2 caméras 35 mm	: 50.000 \$EU x 2 =	100.000 \$EU
- 1 développeuse	=	50.000
- 1 duplicatrice	=	30.000
- 1 duplicatrice diazoïque	=	40.000
- divers	=	20.000

TOTAL 240.000 \$EU

3.3. Personnels

- 1 photographe qualifié	: 24.000 \$EU/an x 8 =	192.000 \$EU
- 3 techniciens	: 20.000 \$EU/an x 3 x 8 =	480.000

TOTAL 672.000 \$EU

3.4. Fonctionnement (matières premières et maintenance des matériels)

- 40.000 \$EU /an/caméra

soit 40.000 \$EU x 2 caméras x 8 ans = 640.000 \$EU

3.5. Récapitulatif

- équipement	:	240.000 \$EU
- personnels	:	672.000
- fonctionnement	:	640.000

TOTAL 1.552.000 \$EU  
=====

en \$EU

Années	Equipement	Fonctionnement	Personnels	Total
année 1	240.000	80.000	84.000	404.000
année 2		80.000	84.000	164.000
année 3		80.000	84.000	164.000
année 4		80.000	84.000	164.000
année 5		80.000	84.000	164.000
année 6		80.000	84.000	164.000
année 7		80.000	84.000	164.000
année 8		80.000	84.000	164.000
TOTAL	240.000	640.000	672.000	1.552.000

Une estimation financière affinée devrait tenir compte de la montée en puissance de la capacité de travail au cours des deux premières années.

L'hypothèse 1 (recours à des prestataires extérieurs) a l'inconvénient d'un coût élevé ; elle a l'avantage d'imposer une durée qui peut être modulée en fonction des besoins et des budgets ; elle dégage la Congrégation des problèmes de recrutement et de gestion du personnel.

L'hypothèse 2 est plus intéressante pour son coût, a priori deux fois moins élevé ; elle permet de répartir le travail de reproduction en fonction des budgets obtenus, de garder la maîtrise des opérations. Elle permet également de doter la Congrégation d'un matériel de reproduction utile à d'autres fins. L'inconvénient est la gestion des crédits de fonctionnement et des personnels recrutés, avec les risques de productivité irrégulière, la difficulté de respecter un programme et un calendrier.

On n'a pas tenu compte, dans ces chiffrages, des éventuels bénéfices dégagés par la valorisation des images fabriquées : vente à des particuliers (chercheurs, institutions), édition de textes, de cartes postales et de produits dérivés.